



PARRAINAGE REPUBLICAIN

NOCES D'OR

NOCES DE DIAMANT

ETAT CIVIL

Tél : 03 27 95 95 00

Fax : 03 27 92 98 64

HEURES D'OUVERTURE :

Lundi, Mercredi, Jeudi

de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30

Le Mardi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19h

Le Vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 16h

LE PARRAINAGE REPUBLICAIN

Valeur juridique du parrainage républicain

Le parrainage républicain (ou civil) est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines.

Historiquement, la notion de parrainage républicain remonte au décret du 20 prairial, an II (8 juin 1794) qui a décidé que les municipalités seraient les seules institutions habilitées à établir les actes de l'état civil.

Néanmoins, le parrainage républicain n'est prévu par aucun texte législatif. Les maires ne sont donc pas tenus de le célébrer. Par ailleurs, ne s'agissant pas d'un acte d'état civil, le maire n'est pas autorisé à l'inscrire sur les registres de l'état civil.

Ainsi, rien n'oblige l'officier d'état civil à recevoir une déclaration de parrainage républicain. Cela ne lui est pas interdit non plus mais les certificats ou documents qu'il délivre pour l'occasion, ainsi que la tenue d'un registre officieux, ne présentent aucune valeur juridique.

En résumé, l'engagement que prennent les parrains et marraines de suppléer les parents en cas de défaillance ou de disparition n'a qu'une valeur morale. Il vous est donc conseillé d'être désigné tuteur par voie testamentaire notariée ou sous-seing privé (article 398 du code civil).

La Mairie de Lambres-Lez-Douai célèbre les parrainages républicains le samedi où a lieu un mariage, pour les lambrésiens uniquement.

Le Service Etat Civil est en charge de ce dossier

Pièces à fournir

- Livret de famille
- Acte de naissance du ou des enfants
- Justificatif de domicile
- Pièces d'identité, adresse et profession des parrains et marraines

NOCES D'OR – 50 ANS**NOCES DE DIAMANT – 60 ANS**

Cette cérémonie, très simple, toute empreinte cependant de chaleur humaine, se déroule dans la Salle des Mariages. Néanmoins, si, pour des raisons de santé, le couple n'est pas en mesure de se déplacer, un élu est délégué au domicile privé.

Le Service Etat Civil est en charge de ce dossier

Pièces à fournir

- Acte de mariage
- Justificatif de domicile
- Texte relatant la vie professionnelle et familiale de chacun des époux